

Libin, le 30.08.2021



ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

La Bourgmestre,

Vu l'article 133 al.2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que la SA Lambry de Rochefort doit procéder au placement de filets d'eau à Transinne et à Ochamps entre le 1^{er} septembre et le 15 octobre 2021 ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

Vu l'urgence,

ARRÊTE :

Article 1 : L'autorisation à la SA Lambry de procéder au placement de filets d'eau entre le 1^{er} septembre et le 15 octobre 2021 à :

- Rue des Hêtres à Transinne,
- Rue du Congo à Ochamps.

Article 2 : La circulation sera alternée et la vitesse limitée à 30km/h à hauteur du chantier.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W. du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.



La Bourgmestre,

A. Laffut
A. LAFFUT

**Commune de
6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be